



**MUTUELLE
D'ASSURANCE
EN ÉGLISE**

AGENCE EN ASSURANCE DE DOMMAGES

LES CHEMINS DE **L'ENTRAIDE**

NOVEMBRE 2020
Volume 6, numéro 2

RESTONS OPTIMISTES *malgré la tempête*

À DÉCOUVRIR
DANS CE NUMÉRO

Attention!
Dangers potentiels
dans nos cimetières

Nouvel Espace client:
activez votre compte

RESTONS OPTIMISTES MALGRÉ LA TEMPÊTE

Chers membres,

Aujourd'hui, j'ai envie de vous poser une question toute simple: comment allez-vous? Comment passez-vous au travers de cette étrange période que nous connaissons depuis près de huit mois déjà? Comment réagissez-vous aux médias et aux gouvernements du monde entier (le Québec n'y échappe pas) qui nous assaillent de mauvaises nouvelles? Cela vous crée-t-il de l'anxiété ou une certaine insécurité face à votre santé, à votre avenir financier?

Nous sommes en effet dans une situation extraordinaire, du jamais-vu pour la plupart d'entre nous, et cela comporte inévitablement une dose importante d'inconnu. Difficile de savoir quelle attitude adopter après tout ce temps et après tous les rebondissements qui surviennent n'est-ce pas? Il est possible de se sentir découragé, déçu, impuissant et même fâché. Cela serait d'ailleurs tout à fait normal. Il est toutefois important de ne pas sombrer dans le négativisme ou le défaitisme et de se secouer pour rester proactif et ouvert aux opportunités. L'histoire nous a d'ailleurs souvent démontré que de rester optimiste vient à bout de bien des problèmes, quelle que soit leur gravité.

Regardons donc la situation avec objectivité. Prenons un pas de recul pour notre propre bien-être et celui des gens qui nous entourent. La deuxième vague du virus avait été prédite et nous avons appris de la première. Posons-nous alors des questions: quelles leçons avons-nous tirées du printemps dernier? Quelles autres mesures peuvent-elles être prises pour assurer la continuité de certaines activités conformément au nombre de personnes permises par la loi, en plus de faire respecter les consignes sanitaires comme le lavage régulier des mains, la distanciation sociale, le port du masque, le nettoyage et la désinfection? Prenons le temps de réfléchir, seuls ou en groupe, à diverses stratégies à mettre en place dans nos activités de tous les jours. C'est souvent en échangeant des idées que l'on devient imaginatifs et que l'on trouve des solutions encourageantes à des situations parfois complexes et difficiles.

Ainsi, quand la vie reprendra son cours normal, la Mutuelle sera non seulement encore là pour vous, mais elle sera plus forte qu'avant ces crises. C'est notre pari!

Malgré le contexte de la COVID-19, il est de notre devoir de continuer à veiller à la prévention des risques potentiels au sein de vos bâtiments religieux (incendies, accidents, etc.).

Inspection des bâtiments religieux pendant la pandémie

De notre côté et jusqu'à nouvel ordre du gouvernement, la Mutuelle poursuivra l'inspection de vos bâtiments. Nous le ferons en respectant toutes les consignes sanitaires pour assurer votre protection et celle des inspecteurs. Malgré le contexte de la COVID-19, il est de notre devoir de continuer à veiller à la prévention des risques potentiels au sein de vos bâtiments (incendies, accidents, etc.).

Quelle que soit la tempête, la Mutuelle reste bien active

Vous êtes probablement déjà au courant des problèmes de gouvernance avec lesquels la Mutuelle doit jongler en plus de la crise sanitaire. Cela a d'ailleurs possiblement généré des questionnements chez certains d'entre vous, mais je tiens à vous rassurer. Bien qu'elle ait à gérer ces difficultés, la Mutuelle se porte bien. Elle a choisi de miser sur ces deux situations exceptionnelles pour s'améliorer et planifier l'avenir. Les membres de la direction et l'équipe chevronnée d'employés sont, en effet, encore plus motivés à vous offrir une aide spécialisée et adaptée à vos besoins et la Mutuelle étudie et prépare une démarche visant à soutenir adéquatement la croissance de ses activités pour garantir sa pérennité. Ainsi, quand la vie reprendra son cours normal, la Mutuelle sera non seulement encore là pour vous, mais elle sera plus forte qu'avant ces crises. C'est notre pari!

Vous souhaitez en apprendre davantage sur la planification stratégique de votre Mutuelle? Je vous invite à lire l'article du directeur général de la Mutuelle, M. Serge Ouellette, à la page 4 du bulletin.

Bonne lecture!



Daniel Beaulieu

Daniel Beaulieu
ÉDITEUR
Directeur de la prévention,
du CEP et des communications
Centre d'entraide et de prévention



Dans ce numéro

- 04** Mot du directeur
- 06** À votre service
- 07** Bâtiments inoccupés
- 08** Prêts pour l'hiver?
- 10** Les pompiers au premier rang d'appel
- 12** Danger dans nos cimetières
- 14** Importants changements
- 16** Parlons juridique
- 18** Nouvel espace client à la Mutuelle

Les Chemins de l'entraide
Novembre 2020 - Volume 06, numéro 02

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vers une culture de croissance inspirante et novatrice

Bonjour chers membres,

J'espère que vous allez bien et que vous gardez le moral malgré le contexte de la pandémie. Cette dernière nous affecte tous à différents degrés, mais elle nous amène aussi à revoir nos priorités et nos façons de faire les choses, parfois pour le mieux. À la Mutuelle, toute l'équipe poursuit son travail à distance et maintient ainsi la qualité du service qu'on lui connaît et à laquelle vous avez droit. Les virements bancaires sont maintenant privilégiés aux chèques et nous avons également lancé notre Espace client, un nouvel outil dont nous sommes fiers, qui facilitera les communications et le transfert de documents. Au cœur d'une période plus difficile, nous avons donc saisi les occasions pour faire plus et mieux, ce qui est le fruit d'une résilience qui me touche sincèrement.

Depuis plusieurs années déjà, différents litiges internes ont englouti beaucoup de temps, d'énergie et d'argent à la Mutuelle alors que ces ressources auraient pu être mises au profit de l'entreprise et de ses membres. D'ailleurs, au moment d'écrire ces quelques lignes, la Mutuelle est toujours sous administration provisoire en raison de différentes procédures judiciaires intentées par les anciens administrateurs à l'encontre de l'ordonnance rendue le 26 février 2020. Cette situation retarde passablement la tenue d'élections pour constituer le prochain conseil d'administration et permettre ainsi le retrait de l'administrateur provisoire. Si vous souhaitez prendre connaissance des différents

jugements rendus publics dans cette affaire et vous faire votre propre opinion, je vous invite à consulter les liens qui se trouvent en bas de page.¹

La Mutuelle puise depuis un certain temps dans ses capitaux, ce qui n'est évidemment pas viable à long terme. L'année 2019 a particulièrement été difficile en matière de réclamations. Même si nous mettons beaucoup d'efforts dans la prévention pour freiner le nombre d'incidents, nous ne pouvons pas tous les éviter. Et comme notre raison d'être est de bien couvrir nos membres, nous sommes évidemment présents lorsqu'ils en ont le plus besoin. Alors, que pouvons-nous faire comme entreprise, comme mutuelle, pour, encore une fois, convertir les épreuves en opportunités?

Établir une vision réaliste de l'avenir

Heureusement, la Mutuelle est toujours solide financièrement et compte bien le demeurer. D'ailleurs, les résultats d'assurance pour l'année 2020 s'annoncent nettement mieux. L'équipe de la Mutuelle, en collaboration avec l'administrateur provisoire, se consacre sur les éléments qu'elle contrôle pour assurer la pérennité de la Mutuelle et sa saine gestion. Cependant, pour permettre à la Mutuelle de vraiment se projeter en avant et de s'adapter à son environnement changeant et aux différents enjeux auxquels elle est confrontée, nous devons être réalistes, regarder l'avenir en face et ajuster nos stratégies en conséquence.

¹ <http://t.souqij.ca/Nm48C> (26 février 2020); <http://t.souqij.ca/j3RZe> (9 septembre 2020); <http://t.souqij.ca/Pz73Y> (16 octobre 2020)

Dans les faits, qu'est-ce que ça veut dire?

D'abord, dans le cadre d'un **exercice de planification stratégique** amorcé à l'automne 2019, nous avons notamment effectué un sondage au début de l'année 2020 pour mieux comprendre les besoins et les attentes de nos membres en matière d'assurance. Vous avez d'ailleurs été nombreux à y participer et à alimenter ainsi notre réflexion. Nous vous en remercions. Puis, les derniers mois de pandémie nous ont permis de réaliser que les constats préalables que nous avons faits à l'automne 2019 demeurent d'actualité :

- 1 Il est inévitable que la Mutuelle subisse les contrecoups de ses membres. La situation financière de plusieurs d'entre eux est de plus en plus difficile et la pandémie ne fait qu'aggraver cette situation. Quelques églises ferment leurs portes et d'autres seront amenées à le faire dans un avenir prévisible. **Cette situation fragilise par conséquent la rentabilité de la Mutuelle;**
- 2 Au fil des années, la Mutuelle a investi temps et argent dans l'amélioration de son service à la clientèle. Aujourd'hui, elle se doit d'**investir dans la recherche de nouvelles clientèles** si elle veut assurer sa pérennité;
- 3 C'est en mettant en commun les ressources **d'un plus grand nombre de membres** qu'il sera possible de maintenir les services offerts tant en prévention qu'en assurance, et ce, tout en préservant un tarif concurrentiel.

Ces conclusions ne sont en rien banales et méritent toute notre attention.

Ainsi, pour s'assurer d'une stratégie d'avenir efficace, il est essentiel de nous poser les bonnes questions et de bien définir qui nous sommes, quelles sont nos valeurs et sur quoi nous souhaitons miser pour orienter chacune de nos prochaines décisions.

Qu'est-ce qui nous définit?

- La Mutuelle est une entreprise québécoise qui se spécialise, depuis plus de 165 ans, dans **l'assurance de bâtiments religieux et souvent patrimoniaux;**
- Elle offre une **couverture d'assurance spécialisée et optimale**, tant en assurance de biens qu'en responsabilité civile;

- Son **expertise et sa solidité financière** sont **reconnues** par l'ensemble de ses membres et par le milieu;
- Son équipe est composée de personnes **compétentes, disponibles, à l'écoute et animées par un désir profond d'aider.**

L'identité d'une entreprise et ses valeurs sont donc fondamentales et nous savons qu'essentiellement, la Mutuelle est là pour aider des gens qui ont à cœur d'aider les autres.

C'est donc en considérant à la fois son identité et les grands enjeux auxquels elle fait face que la Mutuelle doit développer rapidement une culture de croissance par des stratégies inspirantes et novatrices. C'est notamment en offrant ses services à un plus grand nombre d'assurés qu'elle pourra faire face plus sereinement aux défis à venir, stabiliser ses résultats d'une année à l'autre et poursuivre ses investissements tant en prévention que dans l'ensemble de ses services, tout en améliorant les couvertures d'assurance consenties.

Pour orienter cette démarche et bien la soutenir, quoi de mieux que des membres de conseil d'administration qui ont à cœur le bien de la Mutuelle et sa pérennité. À cet effet, je suis heureux de constater que plusieurs candidats ont posé leur candidature pour pourvoir les nouveaux postes maintenant disponibles et former ainsi le prochain conseil d'administration. Ces postulants sont prêts depuis le 15 juin 2020 à se présenter aux prochaines élections qui seront déclenchées dès que nous aurons le signal de l'administrateur provisoire pour aller de l'avant. D'ici là, je tiens à souhaiter bonne chance à chacun des candidats et, aux éventuels élus, un passage à la Mutuelle significatif et inspirant.



Serge Ouellette
Serge Ouellette
Directeur général

À VOTRE SERVICE

Benoît Laramée, TPI
Inspecteur et conseiller en prévention



Bonjour,

Je suis heureux d'avoir l'occasion de vous parler un peu de moi et du parcours qui m'a tout dernièrement mené à la Mutuelle, à vous, en juin 2020.

D'abord, professionnellement, j'ai œuvré dans le domaine de la construction (électrique) pendant 23 ans. Conjointement à ce travail, j'ai été pompier 24 ans à temps partiel pour les villes de Bellefeuille et de Mirabel. À l'âge de 45 ans, j'ai décidé de quitter mon emploi dans le domaine de la construction pour poursuivre ma carrière à temps plein dans le domaine de la sécurité incendie. Pour ce faire, je suis retourné au cégep à temps plein afin de compléter une formation de technicien en prévention incendie (TPI). À la suite de l'obtention de mon diplôme, j'ai décroché un poste de surnuméraire comme pompier-préventionniste chez Bombardier Aéronautique où je suis resté neuf mois, pour ensuite devenir travailleur autonome dans le domaine de la prévention.

Aujourd'hui, je suis très fier de faire partie de l'équipe de la Mutuelle et de son Centre d'entraide et de prévention.

J'ai alors travaillé comme contractuel pour Aéroport de Montréal comme préventionniste sur les chantiers de construction situés à l'aéroport tout en faisant des contrats d'inspection de bâtiments auprès de plusieurs assureurs, dont la Mutuelle d'assurance en Église.

Toutes ses années d'expérience dans le domaine de la sécurité incendie, autant comme pompier que comme préventionniste, m'ont appris l'humilité, le respect, le travail d'équipe, l'empathie, le dévouement et la fidélité, tant envers mes confrères et consœurs de travail qu'envers les entreprises qui m'ont embauché. Aujourd'hui, je suis très fier de faire partie de l'équipe de la Mutuelle et de son Centre d'entraide et de prévention.

Sur le plan plus personnel, je suis un papa des années 2000, je vis la garde partagée. J'ai effectivement un fils magnifique de 11 ans avec lequel je pratique diverses activités comme le golf, le vélo, la randonnée pédestre, etc. J'aime aussi donner du temps, l'été, aux jeunes de ma ville comme entraîneur au baseball.

Prochainement, j'aurai probablement la chance de rencontrer certains d'entre vous lors d'une de mes visites de prévention dans vos établissements. Sachez que ce sera un réel plaisir pour moi et que je serai toujours disponible pour répondre à vos interrogations à la suite de mon passage chez vous.

Au plaisir!

PARLONS PRÉVENTION

Vos bâtiments sont inoccupés ou vous prévoyez fermer un bâtiment pour l'hiver?

Suivez les exigences suivantes de la Mutuelle

Si vous maintenez le chauffage en place:

- ☐ Maintenez le chauffage à 15 degrés Celsius;
- ☐ Fermez la valve principale d'entrée d'eau et laissez couler la robinetterie la plus éloignée de la valve principale d'entrée d'eau, jusqu'à ce que l'eau ne coule plus. Laissez cette robinetterie entrouverte;
- ☐ Visitez le ou les bâtiments toutes les 48 heures (un registre des visites devra être maintenu et disponible sur demande).

Si vous ne maintenez PAS le chauffage en place:

- ☐ Visitez le ou les bâtiments toutes les 72 heures (un registre des visites devra être maintenu et fourni sur demande);
- ☐ Vidangez les tuyaux d'eau (chaude ou froide), incluant les systèmes de chauffage à eau chaude, le cas échéant;
- ☐ Videz le chauffe-eau;
- ☐ Fermez la valve principale d'entrée d'eau, ouvrez tous les robinets et actionnez les chasses d'eaux des toilettes. Laissez les robinetteries entrouvertes;
- ☐ Versez 500 ml de produit antigel (que l'on retrouve chez les quincailleries) dans les cuvettes des toilettes et les renvois des éviers;
- ☐ Faites vider et fermer le système de gicleurs incendie de type sous-eau par un entrepreneur qualifié, si le bâtiment en possède un. Cela permettra d'éviter que les tuyaux ne gèlent et causent ainsi un dégât d'eau important. **Attention, l'entrée d'eau des gicleurs est indépendante de l'entrée d'eau principale.**
- ☐ Si le chauffage du bâtiment est alimenté par un réservoir de mazout ou par un réseau de gaz naturel, fermez l'alimentation afin de réduire les dangers de fuite. **Idéalement, faites vidanger le réservoir de mazout par votre fournisseur qui devrait vous émettre un crédit.**

Autres recommandations, que vous fermiez ou non le chauffage:

- ☐ Vérifiez l'état général des bâtiments et sécurisez les lieux (ex. éloignez du bâtiment les vidanges ou autres objets inflammables);
- ☐ Assurez-vous que tous les accès (portes) soient bien verrouillés et que l'éclairage soit suffisant;
- ☐ Maintenez le déneigement des accès au bâtiment afin d'assurer l'accessibilité aux services des incendies et de police;
- ☐ Maintenez également le déneigement du compteur à gaz, les événements des appareils à gaz, les trappes d'aération, les conduites de remplissage et d'évent d'un réservoir de mazout et les fenêtres du sous-sol;
- ☐ Installez des rubans «Danger» dans les sections condamnées qui ne seront pas déneigées (ex. certains escaliers);
- ☐ Fermez les accès aux publics du stationnement si vous ne le déneigez pas ou **si vous n'étendez pas de sel quand le stationnement est glacé**. Installez des enseignes aux entrées pour indiquer que le stationnement est fermé.

Important: n'oubliez pas d'aviser votre agent si votre bâtiment est inoccupé pour éviter tout problème. Des exigences additionnelles peuvent vous être demandées selon le contexte. Rappelez-vous que de fermer un bâtiment l'hiver sans chauffage favorise un taux d'humidité élevé, ce qui a pour effet d'endommager sérieusement votre immeuble.

Daniel Beaulieu
Directeur de la prévention
du CEP et des communications

Froid, neige et verglas seront bientôt des nôtres.

Êtes-vous prêts?

Même en période de pandémie, il faut prendre certaines précautions si l'on veut s'éviter des désagréments durant l'hiver. Pour vous aider à vous préparer, votre Mutuelle vous propose depuis quelques années un aide-mémoire, une liste de précautions à prendre tout au long de la saison. **Prenez le temps de l'examiner, car certains points pourraient même vous éviter des actions en justice.** Nous vous rappelons qu'en tant que gestionnaires d'immeubles religieux, vous êtes responsables de la sécurité du public qui fréquente vos lieux, et ce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (ex. perrons, escaliers, stationnements, etc.).

- ☐ Signer un contrat clair et vérifier les ententes de déneigement avec la firme en déneigement, les autorités municipales ou tout autre fournisseur qui pourrait réaliser ce service;
- ☐ Obtenir une preuve d'assurance et une copie de la licence de l'entrepreneur;
- ☐ Installer des affiches « Danger chute de neige » ou dégager celles déjà en place pour en assurer la bonne visibilité;
- ☐ Sécuriser l'accès aux endroits propices aux chutes de neige et de glace afin d'y interdire la circulation piétonnière ou automobile;
- ☐ Surveiller le besoin de déneiger la toiture et d'enlever les glaçons;
- ☐ Bloquer le passage aux piétons et aux automobilistes avec des tréteaux lorsqu'il y a un danger de chutes de glace sur les terrains privés ou sur les voies publiques avec l'accord de la Ville;
- ☐ Installer un câble en haut et en bas des sections d'escalier qui ne seront pas déneigées et ajouter la mention « Défense de passer »;
- ☐ Épandre du sable ou du sel à toutes les sorties, dans les escaliers et sur les trottoirs dès que possible et à intervalles réguliers durant la période d'utilisation du bâtiment;
- ☐ Vérifier régulièrement les gouttières et leurs tuyaux de descente. Les eaux sortant à la base de ces tuyaux ne doivent pas croiser les voies de circulation du public pour éviter l'accumulation de glace;
- ☐ Enlever les glaçons dans les secteurs où les gens circulent ou dévier la voie de circulation.

- ☐ Vérifier la bonne sécurité des planches de bois ou des tapis de caoutchouc fixés sur les marches de béton et perrons pour prévenir les chutes et faciliter l'enlèvement de la glace et de la neige;
- ☐ Déneiger les toits plats et leurs drains, et surveiller les fils chauffants pour qu'ils restent efficaces;
- ☐ Vérifier le bon état et la bonne fixation des barrières à glace et/ou déflecteurs posés en bordure de toit;
- ☐ Déneiger les sorties d'urgence de façon à pouvoir ouvrir la porte librement;
- ☐ S'il y a lieu, garder l'équipement motorisé (souffleuse) hors du bâtiment principal dans un endroit sûr et verrouillé en incluant sa réserve d'essence;
- ☐ Surveiller la température des locaux, surtout ceux les plus éloignés des appareils de chauffage;
- ☐ Surveiller le taux d'humidité et la condensation dans les vitres, la présence de glace ou l'infiltration d'air froid;
- ☐ Effectuer le suivi de l'utilisation du registre de déneigement.

Bon hiver!

Nous vous rappelons qu'en tant que gestionnaires d'immeubles religieux, vous êtes responsables de la sécurité du public qui fréquente vos lieux.

**BERGER**
INTERNATIONAL GTE

514 908-9796
berger-gte.com

SPÉCIALISTE EN ACOUSTIQUE
CORRECTION ACOUSTIQUE DU BÂTIMENT

**Vous avez des problèmes de :**
Réverbération écho
Inaudibilité
Environnement bruyant

NOUS AVONS LES SOLUTIONS !

Intégration audio-visuelle
Éclairage architectural
Design & fabrication sur mesure

**MSEI**
MultiSciences Expertises Inc.
Experts scientifiques

MSEI, votre expert scientifique au quotidien!

Microbiologie • Environnement • Chimie
Agriculture et agroalimentaire
Métallurgie et matériaux
Génie civil: Structures / Bâtiments / Infrastructures

Montréal: 450 978-4000
Sans frais: 1-844-288-4001
info@msei.ca • www.MSEI.ca

PARLONS PRÉVENTION

Les pompiers au premier rang d'appels, *c'est important!*

Chers membres,

Étant responsable du programme SÉCURalarme de la Mutuelle, il m'est important de bien vous expliquer pourquoi nous vous demandons de placer les pompiers au premier rang d'appels lorsqu'une alarme incendie est détectée sur le panneau d'alarme de votre église ou institution religieuse.

Limitier les dégâts

D'abord, nous vous demandons de respecter cette règle pour une raison très simple : limiter le plus rapidement possible les dommages engendrés par le feu. Ce faisant, vous êtes évidemment gagnant, mais tous les membres de la Mutuelle le sont aussi. En effet, en faisant partie d'une mutuelle, chaque membre bénéficie des efforts des autres. En contrepartie, lorsqu'il y a négligence de la part de certains, c'est aussi tous les membres qui écopent. Rappelons que plusieurs églises et autres bâtiments religieux au Québec sont constituées en partie ou en entier de bois ce qui les rend plus vulnérables aux incendies. Il est donc important d'être vigilant et proactif au bénéfice de tous et de chacun.



Une norme bien précise

Sachez ensuite que cette règle est, en fait, une norme bien précise, celle du Code de sécurité du Québec et du Code national de prévention des incendies du Canada.

Cette norme stipule que « tout système d'alarme incendie à simple signal (en une étape) desservant un établissement de réunion dont le nombre de personnes est supérieur à 300 est conçu de sorte que le service d'incendie soit averti lorsqu'un signal d'alarme incendie est déclenché ». Cet article du Code exige également que « le service d'incendie soit averti sur déclenchement d'un détecteur de débit ». De plus, l'article indique que la liaison au service d'incendie doit être conforme à la norme CAN/ULC-S561 « Installation et services - Systèmes et centrales de réception d'alarme incendie ».

La norme CAN/ULC-S561 indique que « sur réception d'un signal d'alarme incendie, la centrale doit :

- communiquer avec le centre de communication du service d'incendie approprié (pompiers) dans les 30 secondes suivant la réception du signal d'alarme et;
- communiquer avec les personnes désignées par le propriétaire dans les 5 minutes. »

C'est pour cette raison, et pour favoriser l'intérêt collectif, que les membres admis à notre programme d'aide SÉCURalarme ont l'obligation de placer les pompiers au premier rang d'appels s'ils souhaitent conserver leur admissibilité.

N'attendez plus! Que vous fassiez partie du programme SÉCURalarme ou non, mettez les pompiers au premier rang d'appels auprès de votre centrale de surveillance lors d'une alarme incendie. Il s'agit là d'un petit geste facile qui amène de grands résultats.



Rappelons que plusieurs églises et autres bâtiments religieux au Québec sont constituées en partie ou en entier de bois ce qui les rend plus vulnérables aux incendies.

Fausse alarmes

Il arrive que certains membres me questionnent quant aux fausses alarmes et aux frais de déplacement des pompiers que celles-ci occasionnent parfois dans certaines municipalités. Voici ce que je leur répons :

Il n'y a pas de fausses alarmes ! Chaque alarme est à considérer. Elle indique généralement la détection d'un début d'incendie dans votre bâtisse, mais elle peut aussi signaler un dispositif défectueux à changer in extremis. Quelle que soit la situation, votre système d'alarme remplira sa fonction, avisera la centrale de surveillance et c'est tant mieux. En effet, il vaut mieux que les pompiers arrivent le plus rapidement possible sur les lieux et constatent possiblement une fausse alarme liée, par exemple, à un bris d'équipement qui devra être remplacé rapidement, que de courir le risque de faire vérifier l'alarme par une tierce personne qui pourrait constater, après plusieurs minutes, que l'église ou l'institution est bel et bien en feu...

Par ailleurs, notez que si tous vos dispositifs de détection sont bien entretenus chaque année par une entreprise certifiée qui connaît bien les normes établies, il n'y a aucune raison qu'une fausse alarme survienne.

Annie Latour
Coordonnatrice
Responsable du programme
SÉCURalarme



PARLONS PRÉVENTION

Attention!

Dangers potentiels dans nos cimetières

Ces dernières années, entre les modifications réglementaires en série, la pandémie liée à la COVID-19 et les bouleversements au sein de l'industrie funéraire qui vous ont fait perdre d'importants revenus pour vos églises et cimetières, il est possible que votre situation financière soit maintenant en zone rouge (sans mauvais jeux de mots). Sachez que nous en sommes très conscients. **C'est pourquoi, comme assureur, notre devoir est de vous prévenir quant aux différents dangers qui pourraient survenir dans un tel contexte et de vous conseiller pour vous aider à prendre les meilleures décisions possible.**

Nous savons que pour plusieurs, la gestion d'un cimetière est devenue avec les années une tâche qui n'est pas de tout repos. Mis à part les corporations de cimetières qui réussissent à tirer leur épingle du jeu en profitant de la force du regroupement, plusieurs administrateurs de fabriques et d'organismes ruraux ont maintenant beaucoup de difficulté à entretenir leurs cimetières. En effet, les sommes engrangées au fil des années fondent plus rapidement que les glaciers du Grand Nord et cela génère plusieurs interrogations. Que se passera-t-il quand les revenus ne seront plus suffisants pour bien entretenir les cimetières et garantir ainsi la sécurité des lieux? Si la situation

actuelle ne change pas, les cimetières seront-ils encore assurables dans quelques années? Eh oui, j'ai bien dit «assurables»! En effet, les risques en responsabilité civile augmentent nécessairement lorsque l'entretien et la gestion des cimetières sont négligés. Il faut en être conscients. C'est ce qui nous amène à vous faire part des précautions à prendre dès aujourd'hui pour éviter que des incidents se produisent dans vos cimetières.

Quelques recommandations pour vous éviter des problèmes

1 Assurez-vous d'avoir une procédure écrite sur les méthodes de creusage dans votre cimetière. On ne creuse pas une fosse où il y a déjà des tombes ou des urnes de la même façon qu'on creuse une fondation de maison. Des précautions doivent être prises pour éviter le déterrement d'ossements humains ou de pièces de cercueils;

2 Assurez-vous également de creuser au bon endroit (dans le bon lot). La distance entre les lots est également importante à respecter. Vous vous éviterez ainsi des poursuites de familles endeuillées;

3 Essayez de toujours engager le même entrepreneur si vous n'avez plus d'équipement et de personnel expérimenté pour excaver vos fosses ou exécuter d'autres travaux de creusage dans vos cimetières. Ce faisant, il pourra se familiariser avec vos façons de procéder. Cela diminue également vos chances de tomber sur des entrepreneurs sans expérience. Si vous n'avez pas le choix, assurez-vous de superviser les travaux du nouvel entrepreneur et de l'aviser des précautions qu'il doit prendre;

4 Assurez-vous de ne jamais laisser une fosse qui vient d'être creusée sans surveillance. Sinon, installez sur la fosse un couvert en métal ou en bois pour empêcher quelqu'un de tomber dans le trou. Notez qu'une bâche ou une couverture n'est pas un couvert de protection;

5 Assurez-vous d'avoir un éclairage adéquat à l'entrée du cimetière, près des garages (où se trouvent vos équipements), des mausolées, des columbariums, des charniers, des bureaux, etc.;

6 Assurez-vous toujours de garder les chemins et passages libres d'objets et de débris;

7 Vérifiez que les marches, trottoirs et bordures en béton sont sécuritaires afin d'empêcher des personnes de trébucher;

8 Évaluez l'état des monuments, des statues, des columbariums extérieurs, des bancs de recueils, des clôtures, etc. **à chaque changement de saison.** Si vous découvrez des monuments qui sont en mauvais état et sur le point de tomber, avisez les familles le plus rapidement possible pour qu'ils procèdent aux réparations. Malheureusement, si les familles ne collaborent pas ou qu'elles ne sont plus joignables, vous devrez vous en occuper;

9 Vérifiez toujours qu'il n'y a pas de flâneurs aux accès de vos cimetières ou à l'intérieur lorsque vous quittez les lieux en fin de journée. Parfois, leur présence est un signe de planification de profanation ou de vandalisme;

10 Faites installer un système d'alarme vous avertissant d'une intrusion pour protéger vos bâtiments (bureaux, garages, etc.). Ce genre de système est très peu dispendieux et décourage souvent les petits voleurs;

11 Installez des grilles de sécurité aux fenêtres et assurez-vous que vos verrous de portes sont de qualités commerciales;

12 Si possible, installez des caméras de surveillance; elles sont très dissuasives pour les voleurs. Sinon, l'installation d'enseignes avec pictogrammes fait souvent le travail.

Vous pensez fermer votre cimetière pour l'hiver?

Cet hiver, à cause de la pandémie, plusieurs pensent sérieusement à fermer leur cimetière. D'autres les ferment pratiquement toujours durant cette période où la neige tapisse le cimetière. Si tel est votre intention, il est très important d'y interdire l'accès. Quelques étapes simples:

1 Si vous avez la chance que le site soit clôturé, fermez la clôture;

2 Si vous n'avez pas de clôture, trouvez un moyen pour fermer l'entrée et y empêcher le passage d'un véhicule;

3 Installez une enseigne annonçant la fermeture du cimetière pour l'hiver et interdisant l'accès en tout temps;

4 Informez votre agent de vos intentions.

N'oubliez pas que tous les cimetières au Québec sont soumis à des lois et à des règlements. Pour en savoir plus, consultez le site des publications du Québec:

www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

Si vous êtes membres de l'Association des cimetières chrétiens du Québec (ACCQ), n'hésitez pas à communiquer avec eux si vous avez des questions. Votre agent peut également vous conseiller en cas de besoin.

Daniel Beaulieu
Directeur de la prévention
du CEP et des communications

PARLONS PRÉVENTION

Importants changements

*au sein du département de
la prévention et du service
d'inspection de votre Mutuelle*

Service de la prévention

À la suite du départ à la retraite de M. Jean St-Aubin, anciennement directeur de la prévention, c'est M. Daniel Beaulieu qui a pris la relève et qui assumera dorénavant la responsabilité complète du département de la prévention. M. Beaulieu ayant déjà la charge depuis plusieurs années d'une partie de la prévention au sein du Centre d'entraide et de prévention, ce transfert des tâches s'est donc fait de façon naturelle.

À travers ces changements, votre service de la prévention se réorganise pour être plus fonctionnel et mieux adapté à la réalité ainsi qu'aux difficultés engendrées par le contexte actuel. Il cherche ainsi à trouver les meilleures solutions aux problèmes des membres de la Mutuelle tout en respectant la réglementation et les diverses règles et normes de sécurité en vigueur.

Pour toute information spécifique à la sécurité, la prévention et la réglementation, n'hésitez pas à communiquer avec M. Beaulieu.

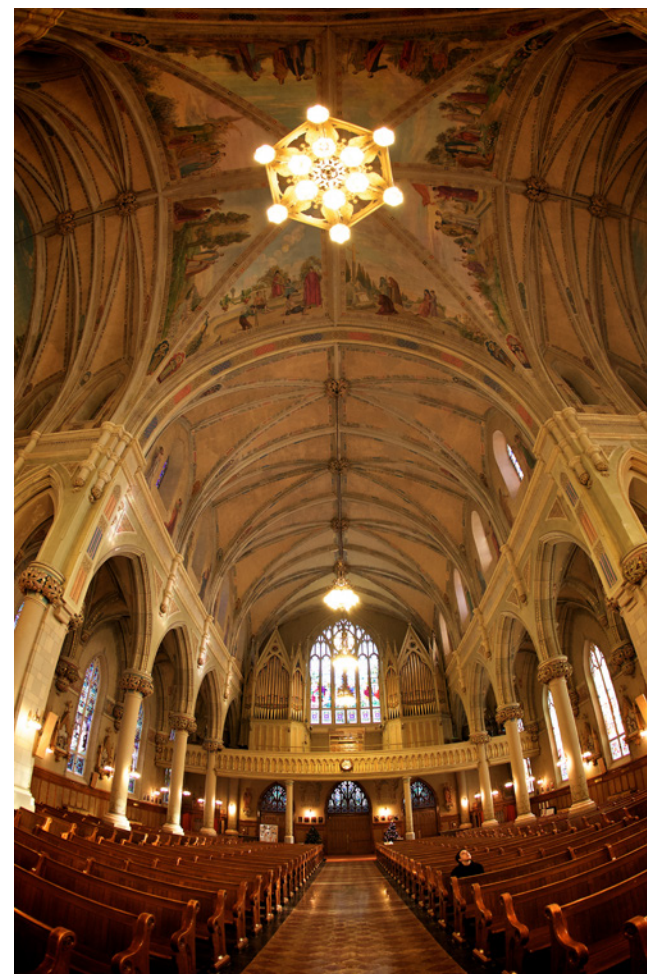
Service d'inspection des bâtiments

En juin dernier, la Mutuelle a embauché M. Benoit Laramée à titre d'inspecteur en bâtiment et en prévention. Celui-ci travaille sous la responsabilité du directeur de la prévention, M. Beaulieu, qui, lui, travaille étroitement avec le service à la clientèle. Sachez toutefois que certaines inspections seront encore confiées à une entreprise indépendante, et ce, pour nous assurer de respecter le calendrier d'inspections de la Mutuelle. Ainsi, ne soyez pas surpris si vous recevez l'appel de notre inspecteur ou d'un inspecteur de la firme Wilfrid Tanguay pour prendre rendez-vous et inspecter vos bâtiments (églises, presbytères, couvents, monastères, édifices religieux, etc.).

Votre collaboration à cet effet et lors de la visite des inspecteurs sera essentielle.

En ce qui a trait aux inspections au cours de la pandémie, notez qu'elles se poursuivront. Toutes les précautions sanitaires (masques, gants, désinfectant, distanciation) seront prises pour assurer votre sécurité et celle des inspecteurs. Pour que le déroulement de l'inspection soit efficace, assurez-vous de déléguer une ou des personnes qui :

- posséderont toutes les clés d'accès pour accompagner les inspecteurs;
- connaîtront le ou les bâtiments à visiter et auront bien en tête toute l'information pertinente les concernant pour faciliter l'élaboration des rapports d'inspection.



Sachez toutefois que certaines inspections seront encore confiées à une entreprise indépendante, et ce, pour nous assurer de respecter le calendrier d'inspections de la Mutuelle.



Si vous avez des locataires, n'oubliez pas de les aviser de notre visite puisque tous les lieux assurés devront être visités par les inspecteurs.

Nous vous rappelons que les visites effectuées par nos inspecteurs servent à évaluer l'état général des bâtiments assurés et la sécurité de leur usage à des fins d'assurabilité. Comme nous assurons essentiellement des bâtiments issus du patrimoine religieux composés d'aménagements complexes souvent vieillissants et parfois difficiles d'accès, il est essentiel d'agir prudemment et de façon préventive. Cela est dans votre intérêt et celui de tous les membres.

Un mot sur les inspections gouvernementales

Comme tous les édifices publics, incluant ceux à vocation religieuse, sont réglementés par les gouvernements fédéral et provincial, il est possible que vous receviez également la visite de ces autorités. Notez bien que ces visites se font indépendamment de celles de la Mutuelle.

PARLONS JURIDIQUE



ASSISTANCE JURIDIQUE: *un service gratuit offert aux membres de la Mutuelle*

Nous vous rappelons qu'en tant que membres de la Mutuelle d'assurance en Église, vous bénéficiez d'une assurance de protection juridique gratuite adaptée à vos besoins. À ce jour, plusieurs membres s'en sont prévalus et ont été très satisfaits de leur expérience.

L'assistance juridique comprend les services suivants:

- Assistance juridique téléphonique;
- Assistance juridique étendue;
- Assurance frais juridiques.

Assistance juridique téléphonique

Le service d'assistance juridique téléphonique vous permet de discuter avec un avocat pour obtenir des réponses à vos questions de nature juridique. Le service est offert par une équipe d'avocats bilingues d'expérience.

Le nombre et la durée de vos appels sont illimités. Vous pouvez donc téléphoner aussi souvent que vous en aurez besoin, que ce soit à titre préventif ou pour obtenir de l'aide en cas de litige.

Assistance juridique étendue

En plus d'offrir du soutien au téléphone, nos avocats pourront vous offrir une aide additionnelle en rendant les services suivants:

- étude de documents ou de contrats ne dépassant pas cinq pages;¹
- rédaction de lettres adressées à des tiers;¹
- aide lors d'appels téléphoniques à des tiers;¹
- négociations avec des tiers ou leurs représentants en vue d'en arriver à un règlement.²

Assurance frais juridiques

En cas de litige de nature civile ou administrative impliquant une fabrique ou un organisme, vous pouvez retenir les services de l'avocat de votre choix et décider de la stratégie à adopter. Cette protection est toutefois assujettie à des limitations et à certaines conditions. Avant d'entamer des démarches et d'engendrer des dépenses, vous pouvez valider avec le service d'assistance juridique les honoraires ou les frais pouvant vous être octroyés.

Pour joindre un avocat de votre service d'assistance, **composez le 1-844-545-8198** du lundi au vendredi de 8 h à 20 h, à l'exception des jours fériés.

¹ Limité à quatre (4) par période d'assurance

² Limité à quatre (4) heures par période d'assurance





ULTRA TECK
SÉCURITÉ / INCENDIE

Mathieu Desjardins T. 450.434.4001
F. 450.434.4075
C. 514.914.4001

Ultrateck mdesjardins@ultrateck.ca
740 boul. Industriel, suite 206 www.ultrateck.ca
Blainville, Qc, J7C 3V4 RBQ:8308-6280-45



ERNEST HOTTE INC.
DEPUIS 1930

**Entrepreneur général
Spécialisé en toiture**
commercial | industriel | institutionnel | résidentiel

Stéphane Poissant
Président

☎ 514 919-2365
✉ spoissant@ernesthotte.com

☎ 514 255-1591
☎ 1 866 902-9317
🌐 www.ernesthotte.com

f in

AMEN

de bonnes idées

**POUR DÉMARQUER
CHAQUE ENTREPRISE**

Psssst!
*Vous aimez le visuel de ce bulletin?
C'est nous qui l'avons fait!*

**PUBLICITÉ PROMOTION
DESIGN GRAPHIQUE SITES WEB**

 **DoubleXpresso**
AGENCE DE PUBLICITÉ

**DoubleXpresso.ca
450 812-1775**

Nouvel espace client à la Mutuelle

N'oubliez pas d'activer votre compte le plus tôt possible!

En septembre dernier, la Mutuelle a invité la grande majorité des coordonnateurs aux assurances à activer leur compte sur son nouvel Espace client. Ceux-ci ont reçu une lettre postale ainsi qu'un courriel leur permettant de le faire. Nous sommes heureux de constater que 280 coordonnateurs ont maintenant un compte actif. Nous tenons à les remercier de leur implication dans l'instauration de cette nouvelle plateforme électronique!

Si vous n'avez rien reçu à ce sujet, cela peut être tout à fait normal. Nous avons une centaine de membres dont la situation est un peu plus complexe et nécessite une réflexion supplémentaire. Nous communiquerons avec vous sous peu.

Passez à l'action vous aussi!

Avoir un Espace client facilite beaucoup les communications et le transfert de documents. Les bénéfices sont bien réels, et ce, en toutes circonstances. Mais le contexte de pandémie que nous connaissons depuis huit mois nous démontre encore plus à quel point cette technologie est précieuse. À ce jour, il reste encore plusieurs comptes à être activés. Si vous faites partie de ceux qui n'ont pu y voir, nous vous demandons de bien vouloir procéder rapidement. En effet, **dès le 1^{er} janvier 2021, tous les documents importants, incluant votre renouvellement de police, seront disponibles seulement via cet outil sécurisé.**

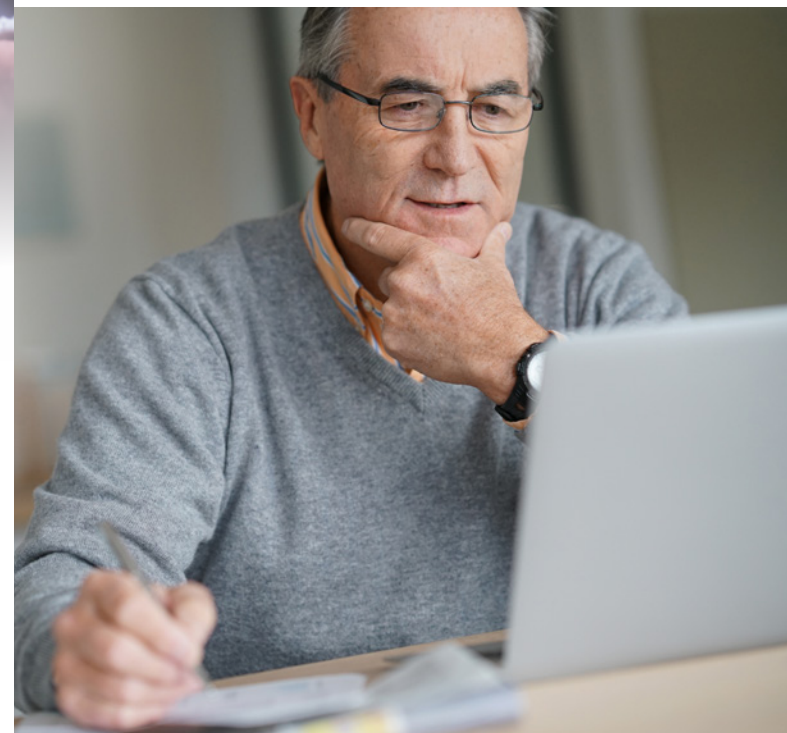
Voici le lien direct pour activer votre compte:
<https://extranet.cmae.ca/activation-coordonnateur/>

Besoin d'aide?

Si vous avez besoin d'accompagnement, nous vous rappelons qu'un **tutoriel détaillé** (un guide d'accompagnement vidéo) a été créé pour vous aider à chacune des étapes. Il se trouve sur notre site Web à cet endroit: www.cmae.ca/publications/tutoriel.

N'hésitez pas à le consulter!

Si vous n'y trouvez pas votre réponse ou que vous rencontrez un problème technique, écrivez-nous à **info@cmae.ca**. Nous communiquerons avec vous dans les plus brefs délais.



Un Espace client? Mais pourquoi?

Rappelons que ce type de réseau permet notamment à toute entreprise qui en possède un de partager des documents ou des données privés avec ses clients, comme les polices d'assurance, de manière fiable et sécurisée.

Il permet aussi à la Mutuelle de:

- communiquer plus régulièrement avec ses membres et de mieux connaître leurs préoccupations par l'entremise du forum de discussion (le « Forum d'entraide »);
- faciliter l'organisation des élections annuelles;
- réduire ses frais de fonctionnement;
- diminuer son empreinte environnementale.

Il vous permet en tant que membres:

- d'accéder à vos documents d'assurance à partir de n'importe où et de n'importe quel ordinateur sans avoir à installer de logiciel spécifique;
- d'obtenir vos documents de façon quasi instantanée;
- de communiquer entre vous et de vous échanger de l'information par l'entremise du forum de discussion (le « Forum d'entraide »);
- d'être assurés de recevoir vos documents indépendamment de tout contexte extraordinaire (arrêt du service postal, pandémie et fermeture des bureaux physiques de la Mutuelle, etc.).

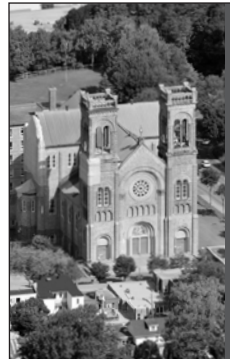
Vous pourrez également constater que cet outil est très simple d'utilisation et nous espérons que vous serez nombreux à mettre tous ses avantages à profit.



Estimation gratuite
Résidentiel / Commercial / Industriel / Institutionnel

Propriétaires Alexandre Caron et Michel Caron
819-758-7408 alarme-bois-francs.com

R.B.Q.: 2546-1104—88 Licence BSP: Bureau de la Sécurité publique



**AVISON
YOUNG**

services immobiliers spécialisés
pour les communautés religieuses

vente | consultation | services-conseils | évaluation |
investissements | relocalisation

Jean Pierre Gagnon, É.A.
Associé, Courtier immobilier agréé
514.905.5444 | jeanpierre.gagnon@avisonyoung.com
Avison Young Québec Inc., Agence immobilière commerciale



**PLUS QUE
VOTRE FOURNISSEUR
EN ASSURANCE...**

La Mutuelle, fière partenaire de votre avenir

Assurances | Formations | Programmes et subventions

**Votre entente avec la Mutuelle s'étend bien au-delà d'un contrat d'assurance :
notre offre globale dépasse de loin les offres de la concurrence. Être membre
de la Mutuelle est une histoire de fierté, de cœur et d'entraide.**



**MUTUELLE
D'ASSURANCE
EN ÉGLISE**

AGENCE EN ASSURANCE DE DOMMAGES

LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

514-395-4969 | 1-800-567-6586

www.cmae.ca

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 13 h

LE SERVICE D'URGENCE ET DE RÉCLAMATIONS (SUR)

1-855-395-2636

Appelez 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

LE SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE MÉDAILLON

1-844-545-8198

Lundi au vendredi : 8 h à 20 h

à l'exception des jours fériés

RECEVEZ NOS COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES
EN VOUS INSCRIVANT AU

www.cmae.ca/infolettre_abonnement



CENTRE
D'ENTRAIDE
ET DE PRÉVENTION